



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie :
E.mail : contact@gratacap.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret : 394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture Caisse N° T_040293

DATE	CLIENT	PAGE
20/03/2026	215489	Page 1 / 1

LAFRAGETTE DAMIEN
4, RUE EMILE ET MAURICE MONTHEIL

46100 FIGEAC

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	TVA
PDQDIVERS	BOULON TF 14X40	2	1,96	3,92	8
PDQDIVERS	BOULON TF 14X50	2	2,04	4,08	8
ECROUFREIN14	ECROU FREIN DIAM 14	4	0,38	1,54	8

payé chq le 20/03/2026

REGLEMENT (S)			
N°	MT. PERCU	MODE	MT. RENDU
1	9,54	Chèque	
2			
3			

TOTAL H.T.:	7,95€
TOTAL TVA:	1,59€
TOTAL TTC :	9,54€

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de GRATACAP CAISSE

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.